

HUMAN RIGHTS WATCH

350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299
Tel: 212-290-4700
Fax: 212-736-1300
Email: hrwnyc@hrw.org

DIVISION AFRIQUE

Daniel Bekele, *Directeur exécutif*
Rona Peligal, *Directrice adjointe*
Leslie Lefkow, *Directrice adjointe*
Elizabeth Ashamu, *Titulaire de bourse*
Laetitia Bader, *Chercheuse*
Maria Burnett, *Chercheuse senior*
Corinne Dufka, *Chercheuse senior*
Marianna Enamoneta, *Assistante*
Neela Ghoshal, *Chercheuse*
Thomas Gilchrist, *Chercheur assistant*
Eric Guttschuss, *Chercheur*
Charlene Harry, *Assistante de recherche*
Jehanne Henry, *Chercheuse senior*
Lindsey Hutchison, *Assistante*
Tiseke Kasambala, *Chercheuse senior*
Claire Lauterbach, *Chercheuse*
Lianna Merner, *Assistante*
Lewis Mudge, *Chercheur*
Ben Rawlence, *Chercheur senior*
Lisa Rimli, *Chercheuse*
Ida Sawyer, *Chercheuse*
Carina Tertsakian, *Chercheuse senior*
Anneke Van Woudenberg, *Chercheuse senior*
Jamie Vernaelde, *Assistante*
Matt Wells, *Chercheur*

COMITÉ EXÉCUTIF

Jonathan Fanton, *Président*
Karen Ackman
Daniel Bach
Suliman Baldo
Fareda Banda
Innocent Chukwuma
Wendy Keys
Samuel Murumba
Muna Ndulo
Randy Newcomb
Louis Marie Nindorera
Peter Rosenblum
John Ryle
Nick Shaxson
Darian Swig
Arnold Tsunga
L. Muthoni Wanyeki
Michela Wrong

HUMAN RIGHTS WATCH

Kenneth Roth, *Directeur exécutif*
Michele Alexander, *Directrice exécutive adjointe, Développement*
Carroll Bogert, *Directrice exécutive adjointe, Relations extérieures*
Emma Daly, *Directrice de la Communication*
Barbara Guglielmo, *Directrice Administration-Finances (par intérim)*
Peggy Hicks, *Directrice Plaidoyer mondial*
Iain Levine, *Directeur exécutif adjoint, Programmes*
Dinah Pokempner, *Directrice des Affaires juridiques*
James Ross, *Directeur juridique et politique*
Joe Saunders, *Directeur adjoint des Programmes*
James F. Hoge, Jr., *Président*

HUMAN
RIGHTS
WATCH

www.hrw.org

Le 3 avril 2012

S.E.M. Macky Sall
Président de la République
Palais de la République
Avenue Léopold Sédar Senghor
Dakar, Sénégal

Monsieur le Président,

Nous vous félicitons pour votre récente victoire électorale au Sénégal. Nous savons que cette nouvelle fonction vous donnera l'occasion à vous et à votre gouvernement de relever des défis et à saisir des opportunités pour défendre l'intérêt du peuple sénégalais. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans cette tâche importante.

Human Rights Watch a surveillé les conditions des droits humains au Sénégal au cours de la dernière décennie. Étant donné la relative stabilité du pays, nos efforts se sont portés essentiellement sur trois points : faire en sorte qu'Hissène Habré soit traduit en justice, mettre fin à la mendicité forcée des enfants et protéger les droits des personnes qui s'identifient comme gays ou lesbiennes.

Nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations dans ces domaines et vous demander d'accorder une attention particulière à ces problèmes de justice et de responsabilité pénale, d'éducation et d'opportunités de développement personnel, et de promotion de l'égalité sociale et de la non-discrimination pour tous les Sénégalais.

L'affaire Hissène Habré

Hissène Habré, accusé de milliers d'assassinats politiques et de torture systématique, vit en exil au Sénégal depuis 1990. Ses victimes se battent depuis 21 ans pour le traduire en justice, combat que l'archevêque Desmond Tutu et 117 groupes de 25 pays africains ont [dénoncé](#) comme étant un « *interminable feuilleton politico-judiciaire* ».

Nous avons longtemps eu l'espoir de voir Hissène Habré jugé au Sénégal, mais ses [victimes](#) et le [gouvernement tchadien](#) sont désormais convaincus que l'extradition de Hissène Habré vers la Belgique est la meilleure solution puisqu'un procès pourra y être organisé rapidement, facteur crucial pour que justice soit rendue

avant que tous les survivants ne décèdent. Pour que le Sénégal puisse traduire Hissène Habré en justice actuellement, en vertu d'une décision de la Cour de justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, il lui faudrait mettre en place un tribunal spécial « *à caractère international* » et recommencer la procédure de financement, ce qui reporterait le procès pour de nombreuses années.

Comme vous le savez, une décision est attendue plus tard cette année sur l'[affaire](#) opposant la Belgique et le Sénégal devant la Cour internationale de Justice (CIJ), concernant les obligations du Sénégal à « poursuivre ou extraditer » Hissène Habré comme requis par la [Convention des Nations Unies contre la torture](#). Le Comité contre la torture des Nations Unies a déjà [condamné](#) le Sénégal pour avoir violé la Convention. Vous ne devez pas attendre que la CIJ déclare le Sénégal coupable d'infraction à ses obligations légales, ce qui serait malencontreux pour le Sénégal, considéré pendant longtemps comme un chef de file en matière de droits humains.

La Belgique a déposé au total quatre demandes d'extradition – une en 2005, et trois depuis 2011. Les deux premières demandes depuis 2011 ont été rejetées pour des raisons techniques, le gouvernement sénégalais n'ayant apparemment [pas transmis](#) l'intégralité des documents juridiques belges au tribunal. La dernière demande, déposée le 17 janvier 2012, est toujours en instance. Nous vous demandons de vous assurer que cette demande a été correctement transmise aux tribunaux afin qu'ils puissent vous autoriser à signer un décret d'extradition d'Hissène Habré.

Lorsque nous vous avons rencontré à Dakar en octobre 2009 avec plusieurs victimes d'Hissène Habré, vous nous avez dit comprendre l'angoisse des victimes et que vous pensiez que le Sénégal avait mal géré l'affaire. En tant que président, vous avez la possibilité de mettre fin aux souffrances de ces victimes, de faire en sorte qu'Hissène Habré soit traduit en justice et de restaurer la place du Sénégal en tant que chef de file en matière de lutte contre l'impunité.

Exploitation généralisée des talibés

Dans un [rapport](#) datant d'avril 2010, Human Rights Watch a documenté le système d'exploitation et de maltraitance dans lequel au moins 50 000 talibés, dont la plupart ont moins de 12 ans et beaucoup n'ont que 4 ans, sont forcés à mendier dans les rues du Sénégal pendant de longues heures, sept jours sur sept, par des maîtres coraniques souvent violents. Nous avons aussi consigné de nombreuses violences physiques, y compris des châtiments corporels sévères et plusieurs cas d'enfants enchaînés, liés et forcés à rester dans des positions pénibles pour n'avoir pas remis la somme quotidienne exigée provenant de leur mendicité ou pour avoir tenté de s'enfuir. De plus, notre rapport a montré que la pratique de la mendicité infantile forcée s'est considérablement accrue, jusqu'à doubler dans certaines zones urbaines, au cours de la décennie précédente.

Notre travail ne remet pas en question l'importance de l'éducation coranique traditionnelle au Sénégal. Pendant nos recherches, nous avons fréquemment rencontré des spécialistes de l'islam et des figures religieuses de premier plan au Sénégal, ce qui a abouti à un examen détaillé dans nos rapports de l'histoire des *daaras* au Sénégal. Nous reconnaissons que la vaste majorité des maîtres coraniques au Sénégal continue à protéger les talibés à leur charge et à subvenir à leurs besoins. Les spécialistes de l'islam ont souligné à plusieurs reprises que la mendicité infantile forcée actuelle est une manipulation de l'éducation coranique traditionnelle à des fins d'exploitation économique. Comme nous l'a expliqué un marabout éminent, ces maîtres coraniques qui exploitent les talibés « vivent sur le dos des enfants ».

Le Sénégal dispose des principales lois nécessaires pour protéger ces garçons de l'exploitation, en particulier une loi promulguée en 2005 qui qualifie de crime le fait de forcer d'autres personnes à mendier pour son propre profit financier. Malheureusement, le gouvernement d'Abdoulaye Wade n'a pas pris de mesures concrètes pour faire appliquer cette loi. Dans presque tous les cas, les graves violences physiques subies par les talibés sont également restées impunies.

Le 2 mars, le comité d'experts de l'Organisation internationale du travail (OIT) [a critiqué le Sénégal](#) pour son échec à protéger les talibés des conditions abusives et a exigé que le Sénégal prenne davantage de mesures pour traduire en justice les auteurs de cette mendicité forcée et pour mettre en œuvre une « *modernisation des daaras* », afin de veiller à ce que les écoles respectent les normes internationales d'éducation et de protection des enfants. Nous espérons que votre gouvernement formulera un plan clair pour résoudre le problème de la mendicité infantile forcée devant la 101^e session de la Conférence internationale du travail en juin prochain.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, nous vous invitons à rencontrer la Plateforme pour la protection et la promotion des droits humains (PPDH), une coalition d'organisations de la société civile sénégalaise qui travaille sur la question des talibés. Il existe des voix sénégalaises fortes qui œuvrent sans répit pour mettre fin à l'exploitation de ces garçons et qui sont souvent soutenues par d'importantes figures religieuses au Sénégal.

Nous pensons qu'il est vital pour votre gouvernement de faire preuve de détermination dans l'application de la loi contre la mendicité infantile forcée et le trafic d'enfants, ainsi que des lois contre les violences physiques à l'encontre des enfants. Nous espérons que votre gouvernement prendra aussi des mesures supplémentaires pour réglementer le système d'éducation coranique. À l'exception de quelques *daaras* « modernes » soutenus par l'État, les écoles coraniques ne sont soumises à aucun contrôle gouvernemental. Cela a contribué à la prolifération de maîtres coraniques sans scrupules, qui n'ont pas respecté les normes minimales

pour garantir les droits des enfants à l'éducation, à la santé et au développement physique et intellectuel.

La dernière décennie a vu un nombre toujours croissant de jeunes garçons forcés à mendier dans les rues du Sénégal : beaucoup d'entre eux ont fui les daaras qui les exploitent et sont devenus des enfants des rues quasi définitivement. Nous espérons que vous en ferez une priorité urgente pour garantir que les daaras soient des lieux d'apprentissage et de développement, plutôt que d'enrichissement de certains hommes profitant de la mendicité forcée des enfants et de la générosité sénégalaise par le biais d'aumônes.

Violence et discrimination à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT) au Sénégal

Human Rights Watch a documenté une série d'atteintes aux droits humains à l'encontre des minorités sexuelles au Sénégal. Notre rapport 2010, intitulé « Craindre pour sa vie : Violences contre les hommes gays et perçus comme tels au Sénégal » (« [*Fear for Life: Violence against Gay Men and Men Perceived as Gay in Sénégal*](#) »), a consigné des atteintes systématiques aux droits humains à l'encontre des hommes gays, y compris des tortures et des mauvais traitements commis par la police sénégalaise, des arrestations arbitraires ou des discriminations pour accéder à la justice. Les abus contre les lesbiennes et les autres minorités sexuelles n'ont pas été documentés de manière aussi approfondie, mais les personnes LGBT souffrent de discrimination au Sénégal.

Nous avons constaté que la police arrête fréquemment des hommes perçus comme gays et les accuse d'« *actes indécents* » ou d'« *actes contraires à la nature* » conformément à l'Article 319.3 du Code pénal, même en l'absence de toute preuve d'infraction. En février 2008, la police a arrêté 19 hommes à Dakar uniquement sur la base de photos publiées dans un magazine prétendant qu'ils avaient assisté à un « mariage gay ». La police a menacé de tuer les hommes et les a maltraités pendant leur garde à vue avant de les libérer. En décembre 2008, la police a arrêté neuf hommes à Mbao qui assistaient à une formation sur la prévention du VIH/SIDA. Ces hommes ont passé quatre mois en détention. La police les a torturés, les a forcés plusieurs fois à se déshabiller et a battu certains d'entre eux avec des matraques si brutalement qu'ils n'ont pas pu s'asseoir pendant plusieurs jours ; une victime a déclaré avoir été agressée sexuellement par un officier de police.

Outre ces deux incidents notables, plusieurs autres hommes au Sénégal ont indiqué à Human Rights Watch avoir été arrêtés sur le simple soupçon d'être gays. Plusieurs ont été battus avec des matraques et un homme a déclaré que la police l'a torturé en lui introduisant des aiguilles sous les ongles.

Les autorités sénégalaises n'ont pas assuré la protection des gays et des lesbiennes au Sénégal car elles ont échoué à prévenir ou punir les incitations à la violence, y

compris les interventions publiques prononcées par des dirigeants religieux et des hommes politiques appelant à tuer les homosexuels.

La peur d'être arrêtés et poursuivis en justice a empêché des hommes gays d'accéder à des services essentiels, comme la prévention et le traitement du VIH/SIDA.

Le gouvernement sénégalais a l'obligation de protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens, y compris des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Le nouveau gouvernement doit immédiatement mettre un terme aux violences policières et aux arrestations arbitraires dont sont victimes les personnes LGBT. Il doit veiller à ce que ceux qui incitent ou participent à la violence à l'encontre des gays ou de toute autre communauté, soient condamnés pour leurs actes.

Au vu des preuves qui démontrent que la criminalisation de l'homosexualité constitue une entrave à la prévention et au traitement du VIH/SIDA, ainsi qu'une violation des droits à la vie privée et à la non-discrimination garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le nouveau gouvernement doit se pencher sur la question en vue d'abroger l'Article 319.3 du Code pénal et doit envisager l'adoption d'une législation anti-discrimination qui protège les individus de toute discrimination sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Monsieur le Président, nous vous adressons une nouvelle fois toutes nos félicitations pour votre victoire électorale et nous vous souhaitons un mandat plein de succès. Nous serions très heureux d'avoir la possibilité de vous rencontrer pour discuter des défis en matière de droits humains au Sénégal. Pour convenir d'un rendez-vous ou pour aborder toute question ou préoccupation concernant les problématiques soulevées dans cette lettre, je vous invite à me contacter au 1-212-216-1223 ou à l'adresse suivante bekeled@hrw.org.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Daniel Bekele
Directeur exécutif
Division Afrique
Human Rights Watch